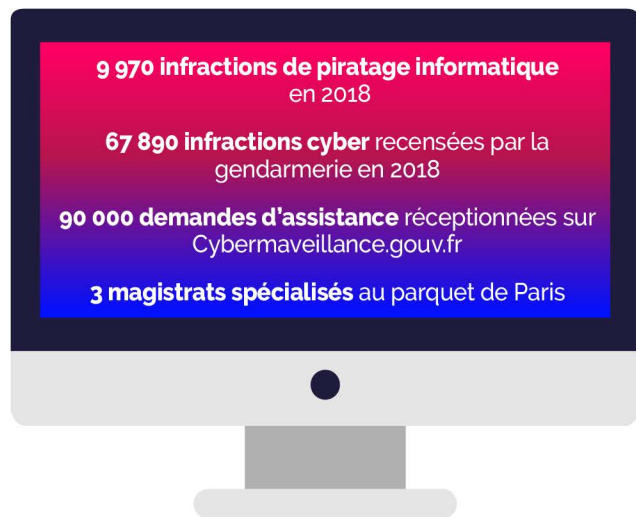


LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

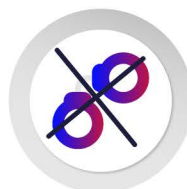
Rapport d'information, proposition de résolution européenne et avis politique de **Sophie Joissains** et **Jacques Bigot**

UNE CYBERCRIMINALITÉ EN EXPANSION



Un arsenal législatif adapté mais **des moyens d'enquête qui mériteraient d'être renforcés**

LA CYBERCRIMINALITÉ, UN PHÉNOMÈNE TRANSNATIONAL



Les cybercriminels profitent du **principe de territorialité de la loi pénale**, obstacle aux poursuites en cas d'enquêtes transfrontalières



La **commission rogatoire internationale est lente et dépend de la bonne volonté du service destinataire de la demande**



La **convention de Budapest du Conseil de l'Europe est innovante, relativement efficace** et favorise l'harmonisation de la législation et de l'entraide judiciaire

Des négociations en cours pour doter cette convention d'un protocole additionnel sur l'accès transfrontière aux preuves numériques, enjeu important pour faciliter les enquêtes

LA LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ : UNE PRIORITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE



La **réglementation européenne s'est progressivement enrichie** (lutte contre les abus sexuels, pédophilie, attaques contre les systèmes d'information, cybersécurité, lutte contre la fraude et la contrefaçon des moyens de paiement, etc.)



Les **agences Europol et Eurojust facilitent la coopération entre les services répressifs et judiciaires nationaux** et soutiennent les États membres dont les ressources sont plus limitées.



L'**Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)** devrait accroître son implication opérationnelle auprès des autorités nationales.

Pour mieux poursuivre les cybercriminels, **les rapporteurs proposent de réfléchir à la manière d'étendre les compétences du futur Parquet européen à la cyberdélinquance**